



## M15

Individuel : (quota : à définir par la FFE).

Les x tireurs sont qualifiés selon le classement CID, en additionnant les points obtenus :

- en filière H2032, ( **attention** : pour aller en ½ finale on prend le CN + IDF n°1).
- au Championnat de CID **obligatoire** (coefficient 1,5).
- à l'IDF n°1 (coefficient 1).

Equipe : (quota IDF : ).

- Les équipes 1 et équipe 2 sont des équipes régionales (voir règlement IDF).
- L' équipe 3 (et équipe 4 si il y a lieu) est une équipe régionale (voir règlement IDF) :
  - Equipe 3 : le 1er non sélectionné en équ 1 et équ 2 (classement CID).
  - Si Equipe 4 : le 2<sup>ème</sup> non sélectionné en équ 1, équ 2 et équ 3 (classement CID).

## M17

Individuel (N1) : (application du règlement sportif FFE).

Individuel (N2) : (application du règlement sportif FFE).

- Classement IDF : quota IDF : x tireurs.
- Classement CID : quota CID : 3 tireurs
- Classement CID obtenu en additionnant les points :
  1. IDF n°1 et **Championnat IDF** (coefficient 0,5).
  2. du Championnat CID (**obligatoire**) sur IDF n°2 (coefficient 1,5 tireurs CID reclassés).
  3. CN : Paris (coefficient compétition).

Equipe : (application des règlements sportifs FFE et IDF).

« Le titre de Champion de CID par équipes est attribué lors du championnat IDF par équipes ».

## M20

Individuel (N1) : (application du règlement sportif FFE).

Individuel (N2) : (application du règlement sportif FFE).

- Classement IDF : quota IDF : x tireurs.
- Classement CID : quota CID : 3 tireurs
- Classement CID obtenu en additionnant les points :
  - IDF n°1 et Championnat IDF (coefficient 0,5).
  - du Championnat CID (**obligatoire**) sur Championnat IDF (coefficient 1,5 tireurs CID reclassés).

Equipe : (application des règlements sportifs FFE et IDF)

« Le titre de Champion de CID par équipes est attribué lors du championnat IDF par équipes ».

## Seniors

Individuel (N1- N2) : (application du règlement sportif FFE).

Individuel (N3) : (application des règlements sportifs FFE et IDF) (quota CID : 3 tireurs).

Les 3 tireurs (obligatoirement dans le classement **CID**) sont qualifiés en additionnant les points des 2 meilleurs circuits nationaux :

- Antony, Bourg la Reine, Melun (coefficient compétition)
- et les points du Championnat CID (**obligatoire**) sur IDF 2 (coefficient 1,5 tireurs CID reclassés).

Equipe : (application du règlement sportif FFE).

- N1 : Meaux CE, CEMVS
- N2 : Meaux CE, CM Aubervilliers, CEMVS